

<i>Département du Var</i>		<i>République Française</i>	
<i>CANTON DE LORGUES</i>		<i>COMPTE RENDU</i>	
<i>Commune de LORGUES</i>		<i>des délibérations du Conseil Municipal</i>	
L'an deux mille seize, le 20 mai, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le hall du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.			
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 10 mai 2016	
PRESENTS (23)	Mmes et MM. ALEMAGNA, GROUILLER, MENET, MICHEL, FIORINI, AUGUIN, VIGNAL, KHATCHIKIAN, WECKMANN, BERTEAS, DUBOIS, PELLETIER, FAVARD, BERTRAND, HERY, CHEVALLEREAU, LOUSSIF, MEYER, AUGUSTE, GALLET, THUILLIER, FORME, BALP		
ABSENT (0)			
EXCUSE (0)			
REPRÉSENTES (6)	PORLIER par VIGNAL, TENDILLE par MENET, HONTA par FAVARD, RIBARIC par MICHEL, PERRIN par ALEMAGNA, CHAMBON par GROUILLER		
Secrétaire de séance	Mme VIGNAL		

PROCES VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 14 avril 2016 : Il y a eu une erreur de frappe au point n°2 il fallait lire 30 euros « par an » et non « par mois ».

M. FORME : Je remarque qu'au point n°8 le procès verbal ne retranscrit pas la teneur exacte de vos propos ni le tollé qu'ils ont entraîné au sein des conseillers municipaux anciens combattants.

Le procès verbal est adopté par 26 voix contre 2 (THUILLIER, FORME) et 1 abstention (BALP).

1- FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame FIORINI expose qu'au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, il est demandé une subvention de 40 % pour 4 chantiers : remplacement des menuiseries existantes à l'ermitage de Saint Ferréol, réfection partielle des trottoirs sur le cours de la République, mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP municipaux) tranche 2016, renforcement du réseau électrique pour la construction de logements sociaux à l'Enclos.

M. MEYER : Au cours du DOB pour 2016, nous avons attiré votre attention sur la mise à disposition de ces concours financiers de l'Etat. Nous remarquons avec satisfaction que vous avez tenu compte de notre intervention, puisqu'aujourd'hui vous nous présentez une délibération précisant les opérations d'investissements pour lesquelles vous allez solliciter le bénéfice de ces subventions à hauteur de 40%.

M. le Maire : On ne vous a pas attendu.

Le Conseil Municipal vote unanimement pour chacune de ces demandes de subvention.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR POUR LA RESTAURATION DE LA COLLEGIALE SAINT MARTIN, 4^{ème} TRANCHE

Madame FIORINI présente la demande de subvention.

M. le Maire : Nous avons décidé de réinvestir ces 500 000 € dans des travaux supplémentaires, nous allons également bénéficier d'une aide du Conseil Départemental qui sera à hauteur de 70 à 80%, ce qui est énorme. Je remercie Monsieur GIRARDON pour avoir mené à bien ce projet.

Mme GALLET : Combien cela va-t-il coûter à la commune ?

M. le Maire : Le chantier de la Collégiale au total, et avant les aides, c'est 3 millions d'euros.

Accord unanime du Conseil Municipal.

3 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2015

M. GROUILLER présente les acquisitions réalisées par la commune en 2015.

M. le Maire : Je voulais encore remercier ici Mme VOGELE pour son don. Je reviens aussi sur l'affaire des 4 coins. Pour supprimer cette verrue, il faut maîtriser le foncier. Un des propriétaires nous a vendu l'immeuble le plus important, l'autre nous dit depuis 6 ans qu'il va construire des logements. Dans le cadre du PLU, je demanderai à ce que soit créé un emplacement réservé pour qu'on puisse enfin acquérir la deuxième partie et créer un espace vert.

M. FORME : Le propriétaire trouve-t-il la proposition d'achat trop basse ou ne veut-il pas vendre ?

M. le Maire : Il en veut 60 000 € ce qui est beaucoup trop par rapport à l'estimation qui est de 15 000 €, d'autant plus que l'immeuble s'est effondré. Nous sommes allés jusqu'à 30 000 € mais il n'a rien voulu savoir.

M. FORME : Cela veut dire que cela sera réglé en 2017 ?

M. le Maire : Non, le PLU sera lancé pas avant mars 2017, donc ça ne sera pas au plus tôt avant 2019, avec une procédure d'expropriation. Il vaudrait mieux qu'il vende. On a acheté l'immeuble d'à côté 25 000 € alors qu'ils en voulaient 40 000 € au départ.

Mme GALLET : En novembre, nous avons voté deux cessions aux Girards et au Train des Pignes Est, elles seront actées en 2017 ?

M. le Maire : Oui.

Le Conseil Municipal prend acte des cessions réalisées par la commune en 2016.

4 – DEMANDE DE NUMEROTATION DE PARCELLES

M. GROUILLER présente le projet.

M. le Maire : Il s'agit de bouts de parcelles appartenant à la commune mais occupés par les propriétaires. On les vend car ils ne représentent aucun intérêt pour la commune, et que les propriétaires nous en ont fait la demande.

M. MEYER : Je me suis rendu au hameau de Château-Renard, où un riverain concerné m'a fait visiter les lieux. Effectivement, les parcelles appartenant à la commune et pour lesquelles vous souhaitez régulariser la situation sont depuis des années illégalement occupées par ces riverains. Des terrasses ont été construites, carrelées, clôturées et aménagées, des zones de stationnement ont été privatisées, on trouve même une piscine sur ces différentes parcelles propriété de la commune.

Certes, nous acceptons cette régularisation car elle est indispensable en terme de responsabilité, néanmoins nous attirons votre attention sur le fait qu'à l'avenir il conviendrait d'être beaucoup plus vigilant afin que les particuliers ne s'approprient pas librement le domaine public et y réalisent des travaux sans demande préalable conformément à la réglementation en vigueur.

M. le Maire : Ces travaux ont plus de 30 ans, vous en reparlerez à mon prédécesseur. Le plus grave, c'est que les jugements des tribunaux ne sont pas forcément adaptés. On en vient à une dérive, les gens en venant à s'acheter une autorisation en payant un jugement minimum.

M. BALP : J'ai entendu parler d'un article de la loi Macron qui restreindrait les possibilités de démolition de telles constructions.

M. le Maire : Je n'étais pas au courant, ce serait dramatique.

Le Conseil Municipal approuve ce projet par 27 voix et 2 abstentions (THUILLIER, FORME).

5 – LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL

Mme VIGNAL présente le projet de bail.

M. AUGUSTE : La commune a acquis ce bien le 7/10/2014 pour un montant de 150 000 Euros. Des travaux de rénovation et d'accès ont probablement été effectués. Aujourd'hui vous le proposez moyennant un loyer de 300 euros par mois pour 70m² avec jardin, ce qui n'est même pas le prix de location d'un studio dans un immeuble. Cette location s'entend-elle charges comprises, pourquoi le bail n'est-il pas annexé dans la délibération ?

M. le Maire : On loue cet appartement à un employé communal qui fera aussi l'entretien du jardin de la Muscatelle. Le bail est un bail standard, on vous le communiquera.

M. MEYER : Il est rentré deux mois plus tôt, c'était gratuit alors.

M. le Maire : Il a fait des travaux en dehors de ses heures de travail.

M. MEYER : Ce n'est pas cher.

M. le Maire : Vous le socialiste vous êtes contre le social ? C'est au prorata de nos autres locations.

Le Conseil Municipal approuve le projet de bail par 24 voix et 5 abstentions (MEYER, AUGUSTE, GALLET, THUILLIER, FORME).

6 – BAIL ADMINISTRATIF ENTRE LA COMMUNE DE LORGUES ET L'EHPAD SAINT FRANÇOIS

Mme VIGNAL présente le projet de renouvellement de ce bail.

M. AUGUSTE : A l'origine, le transfert du SSIAD du Pays Lorguais à l'EHPAD St François devait s'accompagner de son déménagement du Chemin des Pins à l'EHPAD. En effet, l'accès au SSIAD posait un problème à l'ARS d'accessibilité, puisque l'entrée se fait par une montée d'escalier. Ce problème a-t-il été résolu, car il ne semble pas figurer dans l'ADAP ? Pourquoi le SSIAD n'a-t-il pas déménagé ?

M. le Maire : Cela dépend de l'EHPAD. Aujourd'hui je suis allé à l'inauguration du PASA (Pôle d'Activités et des Soins Adaptés) ouvert pour les résidents, je voudrais qu'il y ait plus tard également un accueil de jour pour les non résidents, plus de chambres individuelles, et un équipement adapté pour l'intégration du SSIAD au site de Saint François. Le projet est à l'étude.

Le projet de bail est approuvé à l'unanimité.

7 – CREATION D'EMPLOI

M. MENET expose qu'afin d'assurer la promotion interne d'un agent, il est proposé de créer un emploi de Brigadier Chef Principal de Police Municipale.

M. le Maire : C'est mérité, les agents suivent des formations et passent des concours.

Accord unanime du Conseil Municipal.

8 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE N°7 « RESEAU DE PRISE EN CHARGE ELECTRIQUE » AU SYMIELEC VAR

M. le Maire présente le projet de confier au SYMIELECVAR cette compétence, compte tenu du souhait de la commune de procéder à l'installation des bornes de recharge sur son territoire.

M. AUGUSTE : Combien de bornes seront installées sur la commune sur les 156 prévues dans le Var ? La convention parle d'une prise en charge de 5% par le Symielec, alors que dans leur note d'information du 27 avril 2016, il est fait cas d'une prise en charge de 10%. Quel va donc être le coût financier restant à charge de la commune pour l'installation initiale, puis pour la gestion et la maintenance future ? Nous regrettons que la convention ne porte que sur des bornes connectées au réseau EDF, alors qu'il existe plusieurs gammes exploitant aussi la ressource solaire, et qu'aucune borne à rechargement rapide ne soit vraiment prévue. Nous tenons à signaler que cette démarche va dans le bon sens, mais ce n'est pas suffisant. Des aides existent dans un grand nombre de régions avec des abattements sur les taxes sur les cartes grises de 50% à 100%, et la PACA fait partie des quelques régions ne faisant aucun effort dans ce sens. En votre qualité d' élu régional, il faudrait suggérer que cela soit envisagé.

M. le Maire : On adhère à ce syndicat pour mutualiser les coûts et obtenir des aides. On vous communiquera le prix d'une borne quand on aura le renseignement. Pour ce qui est de la Région, nous avons lancé un plan de développement durable, il est en place, et nous avons adopté la

suppression de la taxe régionale sur les cartes grises des véhicules propres. Pour l'instant, on installera une ou deux bornes place Trussy, c'est expérimental. Pour notre part, chaque véhicule que nous changeons dorénavant, nous le prenons électrique.

Le transfert de compétence est adopté par 27 voix et 2 abstentions (THUILLIER, FORME).

9- ARRETE PREFECTORAL N°14/2016-BCL DU 31 MARS 2016 PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE ETENDUE AUX COMMUNES DE BARGEME, LA BASTIDE, COMPS-SUR-ARTUBY ET LA ROQUE-ESCLAPON

M. MICHEL Conseiller communautaire présente le nouveau périmètre de la CAD étendue aux communes de Bargème, La Bastide, Comps-sur-Artuby et La Roque-Esclapon.

M. le Maire : On a délibéré hier à la CAD. La loi NOTRE prévoit la suppression des EPCI de moins de 15 000 habitants qui doivent intégrer une communauté de communes ou d'agglomération. Une exception est prévue pour les zones de montagne de plus de 5 000 habitants. Or le canton d'Aups, c'est 9 communes et 1 500 habitants. Les élus ont 3 possibilités, intégrer la Communauté de communes Lac et Gorges du Verdon, celle du Pays de Fayence ou la CAD. Personnellement, je pense qu'ils auraient dû rester ensemble, or ils se sont divisés. Le canton de Comps a une histoire avec Draguignan, il n'aurait pas fallu le couper. Je respecte néanmoins leur choix, j'ai voté dans ce sens pour à la CAD hier, et je vote de même ainsi aujourd'hui pour la Commune. Ceci dit, c'est bien dommage pour l'identité historique de ce territoire. La loi NOTRE prévoit 5-6 EPCI maximum dans le Var, la CAD va encore forcément s'agrandir jusqu'aux Alpes de Haute Provence dans les années à venir.

Mme GALLET : En effet, c'est dommage de séparer le canton.

M. MENET et Mme AUGUIN : Nous nous sommes abstenus hier, nous nous abstenons aujourd'hui.

Accord du Conseil Municipal par 24 voix et 5 abstentions (MENET, AUGUIN, THUILLIER, FORME, BALP).

10- AFFICHAGE SAUVAGE : FRAIS D'ENLEVEMENT

M. MENET présente le projet de tarification des frais d'enlèvement de l'affichage sauvage.

M. le Maire : M. FORME avait maculé tout le mobilier communal d'affiches politiques. Il a été relaxé car on n'avait pas de délibération, donc on l'établit ce soir. Le juge n'a pas pu se déterminer sur le coût réel des frais.

M. MEYER : Nous sommes bien évidemment favorables à toute mesure visant à protéger notre environnement. Néanmoins nous regrettons une absence totale de réflexion globale sur la question de l'affichage sur le territoire de notre commune. Tout d'abord, rappelons que le code de l'environnement stipule que les communes doivent disposer d'emplacements d'expression libre en fonction du nombre de leurs habitants, soit 12m² d'affichage pour Lorgues.(activités associatives, affichage publicitaire, commercial). Le maire est également tenu d'informer les citoyens des emplacements réservés à cet effet. Avez-vous pris l'arrêté précisant où se situent ces 12m² d'affichage ?

D'autre part le problème de l'affichage sauvage est pris à l'envers. Avant de sanctionner, avez-vous pris le soin d'établir une procédure à respecter par les afficheurs en application des

dispositions de l'article L. 581-29 du Code de l'environnement ? Déclaration préalable en mairie précisant l'objet de l'affichage, délai de réponse (autorisation ou refus), durée de validité de l'affichage). La sanction ne peut légalement intervenir qu'après le non-respect de cette réglementation.

M. le Maire : On a des panneaux d'affichage, il suffit de nous demander l'autorisation. Pour l'affichage libre, on a des espaces où il est toléré, je n'ai pas vérifié leur taille, s'il en manque nous en créerons.

M. FORME : Vous méconnaissiez les lois. C'est un procès de plus que vous perdez car vous vous croyez au-dessus des lois. Vous faites perdre de l'argent aux contribuables. Vous avez l'obligation de mettre des panneaux à disposition, je vous avais à maintes reprises invité à respecter la réglementation.

M. le Maire : C'est vous qui faites perdre de l'argent parce qu'il a fallu nettoyer et payer le personnel pour le faire. Si le juge m'a débouté, ce n'est pas parce qu'il manquait des emplacements réservés mais bien des tarifs applicables.

Mme WECKMANN : En tant que présidente d'association, je demande l'autorisation pour afficher, et le lendemain de la manifestation tout est enlevé. C'est le bon sens, c'est tacite.

M. MICHEL : Au-delà des règles juridiques, ce qui me surprend, c'est que des politiques qui prêchent l'environnement polluent leur ville.

M. MEYER : Il faut qu'il y ait un droit écrit.

Mme FIORINI : Et dans le virage de Taradeau, ça fait partie de l'affichage libre ?

M. FORME : Le maire de Taradeau est lui aussi en infraction. Le seul en règle c'est le maire de Vidauban.

Le projet de tarification des frais d'enlèvement de l'affichage sauvage est approuvé par 23 voix et 6 abstentions (MEYER, AUGUSTE, GALLET, THUILLIER, FORME, BALP).

11- FRAIS DE SCOLARITE – PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES COMMUNES DE LE MUY ET LORGUES

Mme AUGUIN présente le projet de convention.

M. le Maire : M. MEYER, vous vouliez connaître le montant, cette fois vous l'avez dans la convention. Il varie selon la commune.

Accord unanime du Conseil Municipal.

12- DEPOT SAUVAGE D'ORDURES MENAGERES ET D'OBJETS DIVERS, CONTRAVENTION ET RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENLEVEMENT

M. MENET présente le projet.

M. le Maire : Malgré la déchetterie et le service d'enlèvement à domicile mis en place gratuitement par la CAD, les contrevenants sont nombreux. Grâce à l'innovation technologique,

nous avons déjà pu en prendre 23 en flagrant délit, ils seront poursuivis. Je vous invite à en parler autour de vous.

M. BALP : Je suis témoin de ces incivilités venant des particuliers et de beaucoup de professionnels. Je ne les excuse pas, mais il faut admettre qu'il y a un gros problème de fonctionnement de la déchetterie. Il faudrait également repenser le tri sélectif que je trouve trop éloigné du citoyen, on devrait placer des conteneurs de tri à côté des conteneurs normaux.

M. MEYER : C'est une décision isolée dans un cadre non ordonné. Attendons déjà d'avoir des conteneurs en nombre suffisants et des emplacements correctement matérialisés en bordure des voies publiques ainsi qu'une déchetterie digne de ce nom avant de verbaliser. Une analyse plus poussée nous amènerait à nous pencher également sur le problème des voitures ventouses, la collecte des déchets verts...

M. BALP : Je voterai quand même pour.

M. le Maire : Je vous assure que nous avons tout fait pour enrayer ce problème. Le problème ne vient pas du manque de conteneurs, plus il y en a, plus les gens viennent décharger. Je ne suis pas satisfait non plus des services de la CAD et de Pizzorno, et je l'ai fait savoir, je me bats tous les jours. Nous sommes d'accord, c'est un service qui ne fonctionne pas très bien, il y a un état d'esprit qu'il faut changer. Nous ne pouvons pas accepter ça, c'est un service public. Mais je compte aussi sur vous tous, élus, pour signaler à la police municipale les abus si vous en voyez.

Le Conseil Municipal approuve par 27 voix et 2 abstentions (THUILLIER, FORME).

13- CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS

M. MENET présente le projet.

M. le Maire : Le local prévu au 22 rue de la Trinité ne respecte pas les normes petite enfance, on va en prendre un à côté de l'Espace Jeunes, je vous propose que nous inscrivions dans la délibération « lieu à déterminer sur la commune ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ce lieu d'accueil.

14- DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire expose les décisions prises depuis le dernier conseil :

N° DU MARCHÉ	Four · Ser. Trav ·	INTITULE	TITULAIRE	NOTIFIE LE	MONTANT € HT
2015/24	T	CREATION DE DEUX TERRAINS DE PADEL OUTDOOR	ST GROUPE ZAC Pioch Lyon 34 160 BOISSERON	05/04/2016	57 481,00
2015/23	T	REFECTION PARTIELLE DE TROTTOIRS SUR LE COURS REPUBLIQUE	Groupement JPB/LISA CONSTRUCTION JBP (mandataire) 337 chemin de la Martinette 83 510 LORGUES	06/04/2016	93 512,96
2015/12 A	F	ACQUISITION DE DENREES ALIMENTAIRES SURGELEES LOT1/Produits carnés surgelés ou congelés	BRAKE France Agence de Béziers: 1 rue Jean-Baptiste Perrin- ZI - CS 60706 34 535 BEZIERS CEDEX	13/04/2016	MINIMUM ANNUEL: 5 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 12 000,00
2015/12 B	F	ACQUISITION DE DENREES ALIMENTAIRES SURGELEES LOT2/ Produits de la mer ou d'eau douce surgelés ou congelés	BRAKE France Agence de Béziers: 1 rue Jean-Baptiste Perrin- ZI - CS 60706 34 535 BEZIERS CEDEX	13/04/2016	MINIMUM ANNUEL: 6 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 22 000,00
2015/12 C	F	ACQUISITION DE DENREES ALIMENTAIRES SURGELEES LOT3/ Légumes, fruits et produits de pommes de terre surgelés	DAVIGEL ZI la Verdière 13 880 VELAUX	13/04/2016	MINIMUM ANNUEL: 3 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 12 000,00
2015/12E	F	ACQUISITION DE DENREES ALIMENTAIRES SURGELEES LOT5/ Pains, pâtisseries, viennoiseries et ovoproduits surgelés	BRAKE France Agence de Béziers: 1 rue Jean-Baptiste Perrin- ZI - CS 60706 34 535 BEZIERS CEDEX	13/04/2016	MINIMUM ANNUEL: 2 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 8 000,00
2015/12F	F	ACQUISITION DE DENREES ALIMENTAIRES SURGELEES LOT6/ Produits surgelés qui doivent être issus d'un mode de production biologique au sens du règlement (CE) N°834/2007	BIOFINESSE 1 impasse du Marché Gare 31 200 TOULOUSE	13/04/2016	MINIMUM ANNUEL: 1 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 6 000,00
2015/12 D	F	ACQUISITION DE DENREES ALIMENTAIRES SURGELEES LOT4/ Préparations élaborées surgelées	POMONA PASSION FROID Rue de la famille Laurens BP 36000 13791 Aix en Provence Cédex 3	14/04/2016	MINIMUM ANNUEL: 2 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 8 000,00

2015/25 A	F	ACQUISITION D'ARTICLES DE PAPETERIE ET DE MATERIEL EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE Lot n° 1 : Papèterie scolaire	PICHON ZI Molina La Chazotte 97 rue Jean Perrin- BP 315 42 353 La Talaudiere Cedex	14/04/2016	MINIMUM ANNUEL: 1 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 12 000,00
2015/25 B	F	ACQUISITION D'ARTICLES DE PAPETERIE ET DE MATERIEL EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE Lot n° 2 : Fournitures pour peinture scolaire et matériel pour travaux manuels	CHARLEMAGNE ZAC LES ESPALUNS Avenue Lavoisier 83 160 LA VALETTE DU VAR	14/04/2016	MINIMUM ANNUEL: 2 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 14 000,00
2015/25 C	F	ACQUISITION D'ARTICLES DE PAPETERIE ET DE MATERIEL EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE Lot N°3 : Matériel éducatif	CHARLEMAGNE ZAC LES ESPALUNS Avenue Lavoisier 83 160 LA VALETTE DU VAR	14/04/2016	MINIMUM ANNUEL: 1 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 15 000,00
2015/25 D	F	ACQUISITION D'ARTICLES DE PAPETERIE ET DE MATERIEL EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE Lot n° 4 : Matériel de sport et de motricité	PICHON ZI Molina La Chazotte 97 rue Jean Perrin- BP 315 42 353 La Talaudiere Cedex	14/04/2016	MINIMUM ANNUEL: AUCUN MAXIMUM ANNUEL: 20 000,00
2015/22	F	ACQUISITION DE BOISSONS FRAICHES NON ALCOOLISEES	FELIX POTIN 346 Parc d'activités Nicopolis lieudit Grand Clos de la Rouge 83 170 BRIGNOLES	26/04/2016	MINIMUM ANNUEL: 1 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 15 000,00

11- QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire fait lecture de la question posée par M. FORME :

- « Ainsi que le groupe « Lorgues ensemble » l'a fait le 18 mars dernier, nous sollicitons un éclairage sur un point particulier de votre action au sein du Conseil régional, point qui a eu un prolongement dans notre propre Conseil. Lors de la séance du 8 avril 2016 à Marseille, vous avez voté contre la demande formulée par le groupe Front National, de dissoudre l'UOIF, Union des Organisations Islamiques de France, émanation en France de la mouvance islamiste des Frères Musulmans. Cette organisation, faut-il le rappeler, est interdite dans plusieurs pays musulmans et a même été placée sur la liste des groupements liés à une entreprise terroriste par les Emirats Arabes Unis ! Dans la même veine, lors du Conseil municipal du 14 avril, vous avez refusé de respecter une minute de silence en hommage aux trois soldats tombés 48h plus tôt sous les balles d'intégristes musulmans. Vous comprendrez donc que nous-mêmes, et bon nombre de Lorguais avec nous, puissions vous poser la question suivante : Monsieur Alemagna, Maire et Conseiller Régional « Les Républicains », peut-on ne pas être pro-islamiste pour afficher de telles positions ? »

M. le Maire : Mensonge et manipulation. Vous tentez de tromper nos concitoyens en salissant les conseillers régionaux qui ont tous été attaqués avec les mêmes mensonges. Le 8 avril le groupe FN propose un vote au conseil régional...sur la dissolution de L'Union des organisations islamiques de France alors qu'il n'en a ni le pouvoir, ni les compétences !

Donc nous n'avons pas pu voter contre quelque dissolution que ce soit.

Faut-il vous rappeler ainsi qu'à Mme Le Pen et tous vos amis du FN que moins d'un mois plutôt sur Europe 1 c'est Christian Estrosi qui appelait débat et réclamait sa dissolution par le gouvernement de cette organisation ? Qui peut douter de la détermination de Christian Estrosi et des conseillers régionaux pour beaucoup maires dans la lutte contre l'islamisme radical ?

Vous êtes juste bons à coup de tracts mensongers, à salir les élus de la majorité régionale et tous ceux qui travaillent pour la collectivité en manipulant l'opinion publique. Vous qui êtes plus préoccupé par votre politique sectaire, qui joue sur les peurs et les craintes, que par les intérêts de Lorgues et des lorguais. Ce sont des méthodes que je compare aux méthodes du parti national socialiste allemand de 1933 qui après avoir mis le feu au parlement a fait croire que c'était l'œuvre des communistes. Comme vous maintenant, voulez nous faire croire que les militaires ont été tués par balle alors que leur véhicule a sauté sur une mine.

Je rends hommage à nos militaires en opération extérieures chaque fois aux commémorations patriotiques où vous brillez par vos absences.

Départ de Mme GALLET

M. le Maire : Merci Mme GALLET pour votre manque de respect, vous votez à gauche mais nous savons tous que vous êtes complice du Front National.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h50.